

Règlement du concours artistique pour les 25 ans de MIRABEL-LNE :

1. **Participation** : ouvert à **toute personne, 2 œuvres maximum** par personne. Les participants doivent donner leur nom et prénom ainsi qu'une adresse e-mail lors de la remise de leur(s) œuvre(s).
2. **Œuvres acceptées** : **photographies, dessins et peintures** de format A0 (118,9cm*84,1 cm) maximum et A6 (10,5cm*7,4cm) minimum ; **sculptures** de 1m*1m*1m maximum. Le nom de l'auteur ne doit pas figurer sur l'œuvre pour ne pas influencer les votes.
3. **Remise des œuvres** : les œuvres sont à transmettre jusqu'au **4 avril**, à envoyer par **mail** à laureline-mosser@mirabel-lne.asso.fr, par **courrier** à MIRABEL-LNE 1 rue des Récollets 57000 METZ, ou à **déposer** au cloître des Récollets (entre 10h et 17h du lundi au vendredi, tel : 09 81 98 30 17). MIRABEL-LNE se charge du tirage des œuvres envoyées par mail.
4. **Sélection des gagnants** : le choix des gagnants se fera par **vote du public à bulletin secret** lors de l'exposition des œuvres le 7 avril 2018, toute personne peut voter sans limite d'âge à raison d'un vote par personne. Les votes seront ouverts de 12h à 16h et le résultat des votes sera communiqué après la clôture des votes. Les deux premiers gagnants recevront des lots (paniers garnis bios).
5. **Droits des œuvres** : si l'artiste le souhaite, il est possible de **céder les droits** de ses œuvres à MIRABEL-LNE pour que la fédération puisse s'en servir pour illustrer ses formations, conférences, supports de communication. Le nom de l'auteur sera alors toujours indiqué sur l'œuvre.

